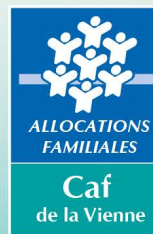


Portrait social

Caf de la Vienne



Cafdata



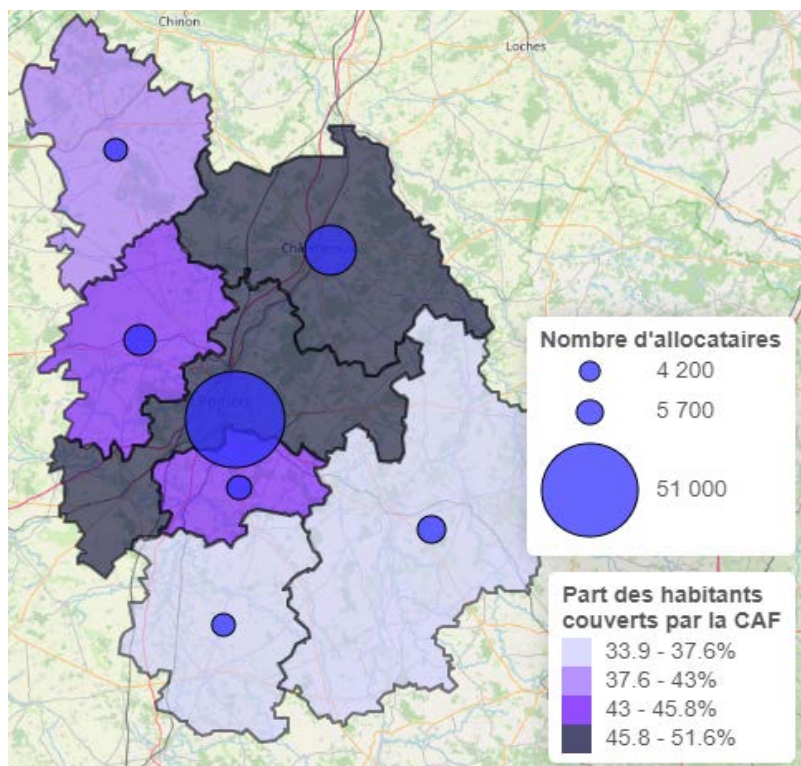
Dans la Vienne, **203 100** habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 46 % de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 34 % à 52 % selon les communautés de communes.

9 600 étudiants bénéficient d'une aide, soit 10 % de l'ensemble des allocataires (5 % au niveau national).

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et la réduction des inégalités de revenu. 14 % des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales (15 % au niveau national).

28 600 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 253 € par unité de consommation. **Dans ces foyers précaires vivent 26 800 enfants.**

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Sources : Caf 30/06/2023 donc sans les allocataires ne percevant que l'allocation de rentrée scolaire.
Insee RP 01/01/2021
© IGN ® Geofla 2.0.2021

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/

Portrait social

Caf de la Vienne



Petite
enfance



Enfance et
parentalité



Logement et
cadre de vie



Solidarité
et insertion



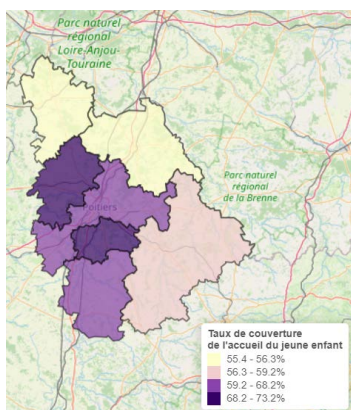
Zoom EAJE



Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2021



Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoss, Drees, Msa 2021 © IGN © GeoFla 2.0.2021

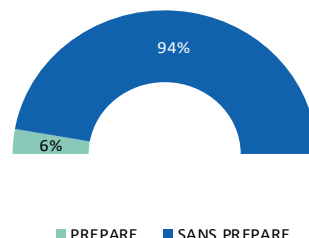
La Caf de la Vienne soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles.

En 2021, **7 800 places sont disponibles pour les familles.**

La Vienne, avec **63 places offertes pour 100 enfants**, se classe légèrement au dessus de la moyenne nationale.

Prépondérants sur le département, les assistants maternels proposent 5 800 places, soit **74 % de l'ensemble des places offertes** (53 % au niveau national).

Enfants couverts par la prestation PreParE



Source : Caf 2023

Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) :

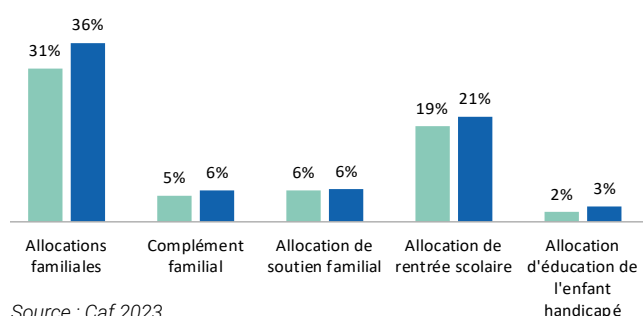
610 enfants ont des parents qui la perçoivent, soit 6 %.



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

Répartition des allocataires par prestations



Source : Caf 2023

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

> **31 %** des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant, et 5 % obtiennent un complément familial,

> **19 %** reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants,

> **6 %** perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,

> **2 %** sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.

Les structures financées en 2023



Source : Caf 2023

La Caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives.

Reaap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

Laep : Lieux d'accueil enfants-parents

Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_epci/table/?disjunctive.annee

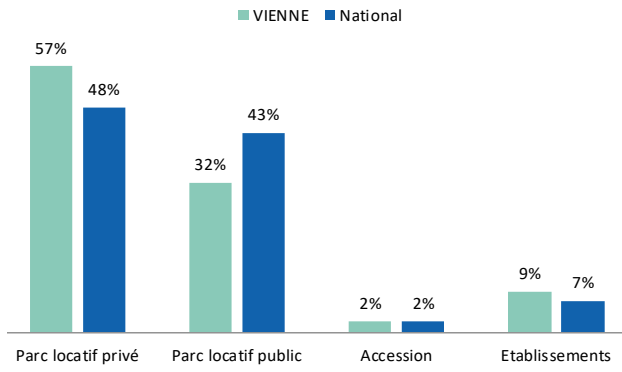




Logement et cadre de vie

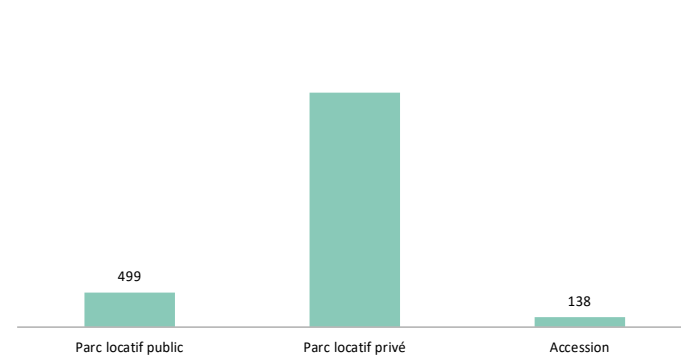
Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Au mois de juin 2023, **42 400 foyers de la Vienne** reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente une population de **73 000 personnes, soit 17 % de la population** totale du département. La Vienne se caractérise par une proportion plus importante de bénéficiaires d'aides au logement dans le parc locatif privé (57 % dans la Vienne, 48 % au niveau national).

Allocataires consacrant au moins 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges



Après perception des aides au logement, plus de **4 000 foyers consacrent plus de 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges**. La nature de logement se révèle un facteur essentiel. Dans la Vienne, dont le parc locatif privé est majoritaire, avec des loyers plus élevés, le nombre d'allocataires dépensant plus de 40 % de leurs revenus pour se loger est multiplié par près de 14 par rapport au parc social.



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche Famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par :

- le versement du Revenu de Solidarité Active (Rsa) à **12 200** foyers sur le territoire de la Vienne
- **33 000** allocataires de la Vienne bénéficiaires de la Prime d'Activité, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi, soit 36 % des foyers allocataires de la Vienne (34 % au niveau national).

Également incitative à la reprise d'une activité, la Prime d'Activité est cumulée au Rsa pour 2 750 foyers en 2023.

> **6 450** personnes souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (Aah). 57 % d'entre elles perçoivent l'Aah à taux plein (60 % au niveau national).

Profil des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active

12 200
BÉNÉFICIAIRES
DU RSA

22 %
DES BÉNÉFICIAIRES
ONT MOINS DE 30 ANS

55 %
SONT DES PERSONNES
ISOLÉES

13 %
SONT DES FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE LA
MAJORATION ISOLEMENT*

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

POUR ALLER PLUS LOIN

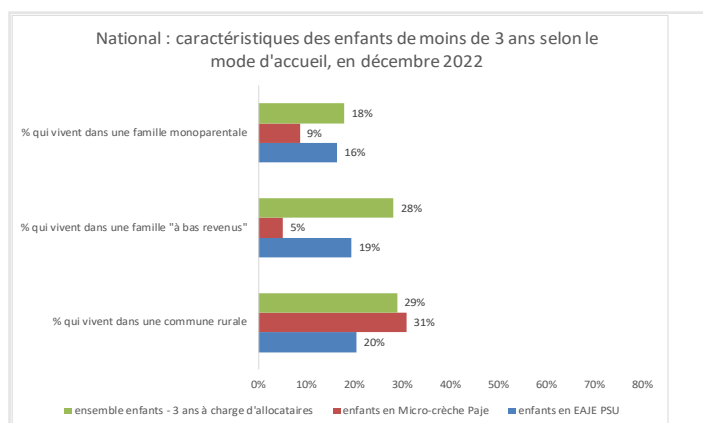
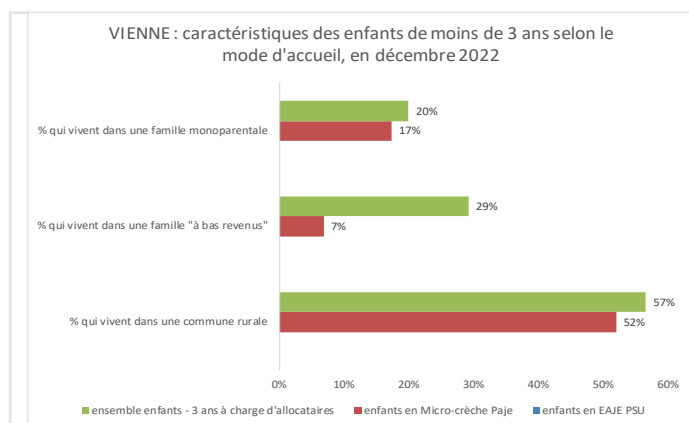
https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parc_com_f/





Les caractéristiques des enfants de moins de 3 ans accueillis dans un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant en 2022

Le recours des familles aux Établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) est mesuré annuellement par le dispositif de recueil Filoué, complété des données administratives de la Cnaf.



Micro-crèche Paje : micro-crèche financée via le complément de mode de garde versé aux familles. **EAJE PSU** : Etablissement d'accueil du jeune enfant percevant la Prestation de Service Unique (multi-accueil, jardin d'enfants, accueil familial, accueil parental et micro-crèche).

Sources : Filoué, Allstat FR6 et FR2

Champ : Département de la Vienne, année 2022. Ensemble des enfants de moins de 3 ans des familles allocataires, présentes dans les tables allocataires du mois de décembre (10 979 enfants) ; Enfants de moins de 3 ans accueillis par une micro-crèche PAJE au moins une heure au mois de décembre (104 enfants)

* Les données Filoué relatives aux enfants gardés en EAJE PSU ne sont pas disponibles pour le département de la Vienne.

Dans la Vienne, les jeunes enfants fréquentant une micro-crèche Paje dont la famille est monoparentale sont très représentés dans l'ensemble des enfants des familles allocataires du département (17 % de monoparents contre 20 %). C'est le double par rapport à l'échelle nationale.

L'analyse est différente pour les enfants de moins de 3 ans qui vivent dans une famille à bas revenus : 7 % des enfants accueillis en micro-crèche Paje contre 28 % de l'ensemble des jeunes enfants du département.

96 % des communes de la Vienne sont rurales et 57 % des enfants de moins de 3 ans à charge d'allocataires Caf vivent dans cet espace. Pour ceux fréquentant une micro-crèche Paje, ils n'habitent une commune rurale que pour 52 % d'entre-eux.

Filoué - Fichier localisé des enfants usagers d'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) – est un recueil de données individuelles de facturations auprès des EAJE PSU sur l'année civile. Elles sont croisées avec les informations sur l'activité des EAJE et celles sur les familles allocataires et leurs droits. Seuls les EAJE dont la complétude des données est satisfaisante sont conservés dans les études. Les données départementales sont restituées uniquement si ces EAJE représentent au moins 70 % du nombre de places en EAJE PSU sur le territoire. Dans la Vienne, les EAJE PSU ayant répondu à Filoué couvrent 57 % des places.

Indicateur de bas revenu – L'indicateur de bas revenu est calculé à partir des ressources de la famille ajoutées aux prestations qu'elle perçoit l'année de fréquentation du mode d'accueil. Ce montant est divisé par le nombre d'unités de consommation de la famille puis est comparé au seuil de bas revenu calculé par l'Insee (1 167 euros en 2022).

La grille communale de densité permet de classer les communes en fonction de leur nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants au sein de la commune. Moins la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme peu dense. Sur ces principes, l'Insee a défini en 2021 l'**espace rural*** comme étant composé des communes peu ou très peu denses (qu'elles soient ou non sous influence d'un pôle urbain).

*<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5039991?sommaire=5040030>